

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7152
vendredi 18 septembre 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**



Photo Joëlle Bagard & Jonathan Batte

SCENA CORSA

Connecter Les artistes et le public

KAMPÀ P2

OPINION P 4

BRÈVES P5

SÉNATORIALES P8

EUROPE P18

AGENDA P22

POLITIQUE P23

ANNONCES LÉGALES P7

LINGUA

**Dictionnaire général
des noms de famille
de Sardaigne P20**

1,75 €



9201671521749

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



Tutti i mattini, OrsuPaulu facia l'istessu sbaddu.



RENCONTRE

SCENA CORSA CONNECTER LES ARTISTES ET LE PUBLIC

OPINIONS EN BREF ET EN CHIFFRES

SÉNATORIALES LES FORCES EN PRÉSENCE

CONJONCTURE CES EUROPÉENS QUI SERRENT LES DENTS ET LA CEINTURE

LINGUA LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

AGENDA

POLITIQUE CHRONIQUE INQUIÈTE

ANNONCES LÉGALES ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE DIRECTION RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1026 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Ciucci primaticci

Un pudemi micca falla finita, pà una volta, di vulè andà più in furia cà i zitelli? Bruno Le Maire hà lanciatu un'idea chì hà fattu arrizzà u pelu à parechji: fà entra i ciucci à a scola à solu un annu. U pulitanti, di pettu à l'impurtanza di a pulemica, hà dicisu infini di rinculà. Innò, ùn si trattava micca veramenti di purtà i zitelli nant'à i banchi di scola. Vulia «apra u dibattitu». Casca bè, ecculu apartu oramai. È duvaria essa animatu. Parchi daretu à issa pruvuazioni, c'hè una vera quistioni. L'inuguaglià principiani prestu. Propiu prestu. U linguaghju, u vucabulariu, u raportu à i libri, a sucializzazioni... Nanzi à a so prima riintrata, certi zitelli sò dighjà bellu in avanzu di pettu à certi altri. Allora, parchi aspittà trè anni pà agiscia? Ma attenti à a falsa bona idea. À rombu di vulè fà di a scola u rimediù à tutti i mancanzi di a sucità, si compii pà dumandalli di piglià in carica ciò chì tocca prima à u settori dittu di a «prima zitellina». Un zitellu d'un annu ùn hè micca un elevu chì t'avaria semplicemente trè anni d'avanzu nant'à u calendariu. Hè un ciucciu. Ampara, di sicuru. Scopri u mondu incù una vitezza scema. Ma ampara ghjuchendu, parlen-du, biffendu, spirimintendu, essendu rassirinu, purtatu, accumpagnatu. Micca riimpiendu schedi d'esercizii trà dui ricriazioni. S'è u scopu hè di dà à tutti i zitelli i listessi pussibilità, ci voli à principià dunqua pà garantiscia à tutti un'accolta di qualità. Ciucciaghji accessibili, assistanti materni abbastanza numerosi, prufiziunali cunsidarati è pagati di più. Lochi induv'ellu si parla à i zitelli, induv'ellu si leghji stori, si canta, si ghjoca. Infini, tuttu ciò chì parmetti d'apruntà u zitellu à a scola, senza trasfurmà a prima zitellina in sala d'attesa di l'Educazioni Naziunali. Parchi c'hè in issa corsa à a pricucità calcosa chì ci duvaria intarrugà. Sempri più prestu. Più prestu pà amparà à leghja, amparà i lingu, più prima par essa valutatu è pà duvintà parfurmenti. Ma parfurmenti di chì? È soprattutto à chì età emi dicisu chì a zitellina duvia cumincià à pruducia risultati? Ci voli piuttosto à dà di più tempu è attinzioni à i più chjuchi, senza dalli di più scola. Un ciucciu ùn devi micca avè un prugramma sculari, ma t'hà bisognu ch'omu li parlessi, l'ascullessi, ch'è no u fighjulessimi crescia. ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... **annant'à a reta**

Du respect, de meilleurs moyens et conditions de travail, une revalorisation du salaire qui permette de vivre dignement, des cadres réglementaires qui correspondent à la réalité de la profession... Qui n'en voudrait pas? Voilà des années -bientôt une décennie- qu'enseignants, soignants, pompiers ou encore agriculteurs tentent de se faire entendre à ce sujet et choisissent de défiler dans la rue. Hormis ces cortèges de corporations, désormais voués à être nassés, gazés et allègrement matraqués, il y a eu aussi les Gilets Jaunes qui protestaient contre la cherté des carburants et le coût de la vie. Certains d'entre eux scandaient naïvement «*la police avec nous!*», mais ça n'a pas fonctionné. On peut même dire que ce fut un échec, au vu du nombre de manifestants estropiés. Étrangement, c'est le plus souvent vers Paris que convergent les cortèges; et de préférence vers ces quartiers haussmanniens si propices au contrôle et au passage des foules. Et à la faveur d'une énième hausse du prix des énergies, avec une flambée des tarifs du carburant à la pompe ou des retours d'expérience (ces fameux retex que brandissent préfets ou ministres à court d'arguments) sur la saison des incendies et la gestion du feu, le même scénario est en passe de faire un grand retour sur nos écrans. Plus modestement, des pêcheurs en colère ont bloqué un dépôt à Fos-sur-Mer, mais force est restée à la loi: les CRS les ont délogés *manu militari*. Tout n'est pas perdu cela dit; alors que les pêcheurs tâtaient du tonfa et de la gazeuse, des hommes et des femmes en colère réalisaient une percée spectaculaire au cœur de Paris, sur les Champs Élysées, promenant des simulacres du président de la République et de son Premier ministre, les poches pleines de billets. Il ne s'est trouvé personne pour tenter de les renvoyer chez eux ou sanctionner leur peu de considération pour la représentation politique. L'un d'eux a déclaré «*être policier en 2026 (...) c'est faire tout avec toujours moins de moyens*». À la veille d'un automne qui pourrait être mouvementé, nul doute que les policiers aient l'oreille bienveillante du gouvernement et qu'on leur fournisse de quoi réprimer ceux dont le tort est d'avoir les mêmes aspirations qu'eux. ■

Elisabeth MILLELIRI



HUMEUR

L'odeur de l'essence

L'odeur du sable chaud et des embruns marins a laissé place à une tout autre atmosphère olfactive en cette rentrée de septembre. Après les parfums nostalgiques des cartables neufs, des crayons et des tubes de colle de notre enfance, c'est désormais dans les fragrances âpres de l'essence et de l'argent du pétrole que se plongent les nez des Français. Dur retour à la réalité après avoir parcouru, cheveux au vent, toutes les routes du pays, visité les champs de lavande en Provence, les vignes de Patrimoine ou encore les marais salants de Camargue. À la pompe, la facture a du mal à passer, alors que commence la cueillette d'automne des taxes et des impôts qui, à défaut de fleurir bon la fricassée de cèpes, de girolles ou de bolets, sent terriblement l'augmentation.

Depuis que nous sommes petits, on nous apprend à ne pas mélanger les fragrances, sous peine de créer des émanations nauséabondes. Pourtant, ce sont bien ces parfums-là qui inonde aujourd'hui la France. De la puanteur d'une campagne électorale aux relents de naphthaline et d'extrémisme, à celle de la vapeur d'essence qui n'attend plus qu'une étincelle pour s'enflammer.

Soufflerait-il sur le pays un vent de révolution? Certains l'appellent de leurs vœux. Nous lui donnerions peut-être le doux nom d'une jolie fleur sauvage du mois de mai... Ou plutôt celui d'une essence comme le sapin. Puisque c'est cette odeur qui semble aujourd'hui imprégner le plus notre société.

De l'odeur de l'essence à l'odeur du sapin, il n'y a souvent qu'un pas. Nos gouvernants auront-ils le nez assez creux pour flairer avant tout le monde le fumet des palettes et des poubelles brûlées? Dans une fin d'année qui va aussi, sans trop s'avancer, sentir la poudre sur les bancs de l'Assemblée, il faudra, dans un bureau de l'Élysée, se transformer l'espace d'une journée en formateur.

Attention à ne pas trop jouer avec les senteurs, car, comme le disent les parfumeurs, le mélange peut vite devenir irrespirable. ■ **Christophe GIUDICELLI**

Les chiffres de la semaine

52 %

des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des grandes entreprises ont constaté une hausse des tentatives de fraude lors des 12 derniers mois, selon le Baromètre de la fraude 2026, réalisé par Odoxa pour Allianz Trade. 60 % des PME et 85 % des ETI et grandes entreprises ont subi au moins une tentative de fraude l'an dernier; 85 % des entreprises victimes d'une fraude déclarent un préjudice financier; 76 % des dirigeants estiment que l'IA augmente le risque de fraude et 57 % des salariés ont observé un ou plusieurs comportements frauduleux au sein de leur entreprise. Seules 30 % des entreprises interrogées sont aujourd'hui assurées contre ce risque. Parmi les entreprises ayant déjà subi une tentative de fraude, seules 38 % sont couvertes.

500 000

euros alloués à la restauration du couvent Saint-François d'Orezza, à Piedicroce, dans le cadre de la 9^e édition du Loto du patrimoine. C'est la dotation maximale prévue par le dispositif qui va permettre à 18 sites emblématiques de métropole et d'outre-mer de bénéficier de dotations allant de 100 000 à 500 000 euros pour une enveloppe globale de 7,45 millions d'euros.

43,54 %

de taux de retard, soit 889 vols retardés sur 2042, à l'aéroport de Figari entre le 1^{er} juin et le 7 septembre, selon un classement établi par Flightright. Ce qui place Figari à la 3^e place du classement des aéroports français pour les vols retardés enregistrés dans les principaux aéroports français lors de l'été 2026. Les aéroports d'Ajaccio et Bastia respectivement 31,23 % et 31,22 % de retards.

1 068 298

passagers dénombrés dans les ports de Corse en août 2026, soit une augmentation du trafic de 1,09 % par rapport à août 2025. En cumul depuis le 1^{er} janvier 2026, le trafic passagers s'élève à 3 397 783, en hausse de 1,97 % sur un an.

Crise immobilière en Europe Une proposition de règlement sur le logement abordable



Photo Jakub Zerdzicki • Unsplash

Alors que face à la difficulté de se loger dans l'île, des maires de Corse se mobilisent pour la mise en place d'un statut de résident (ICN n° 7151), la question de la crise immobilière qui pèse sur les ménages dans différents pays de l'Union européenne s'est invitée dans les séances de travail de la Commission européenne. Celle-ci a présenté, le 9 septembre 2026, une proposition de règlement sur le logement abordable (Affordable Housing Act) qui vise à fournir un cadre juridique clair aux collectivités locales et à leur permettre d'intervenir sur le marché sans risquer de contrevenir aux règles du marché unique. Le diagnostic de la commission repose sur des indicateurs d'accès au logement qui ne cessent de se dégrader. Selon les résultats du dernier Eurobaromètre, 51 % des citoyens européens habitant des villes et des zones urbaines considèrent le logement comme un problème immédiat et urgent dans leur lieu de résidence. Entre 2010 et 2024, selon la Banque européenne d'investissement, les loyers dans l'UE ont augmenté en moyenne de 26,7 %, mais la hausse est plus spectaculaire encore dans certaines capitales ou grandes villes : +55 % à Berlin et jusqu'à +103 % à Lisbonne. Ces hausses ont contribué considérablement à éloigner les travailleurs essentiels des centres urbains. De plus, l'essor des usages non résidentiels a influé de façon négative sur le parc de logements disponibles. Entre 2018 et 2024, l'activité des locations de courte durée sur les quatre principales plateformes en ligne a bondi de 93 %. C'est ainsi, par exemple, que dans le centre de Madrid, on compte désormais près de 40 locations touristiques pour 100 logements destinés à la location de longue durée. Or, tenait à rappeler Dan Jørgensen, commissaire européen à l'Énergie et au Logement « *Le logement n'est pas seulement une marchandise. C'est un droit et un pilier fondamental de la dignité humaine* ». La proposition de règlement formulée par la commission ne crée pas de nouvelle compétence communautaire et ne rend aucune restriction obligatoire; elle établit une méthodologie commune afin d'identifier scientifiquement les zones subissant un stress lié au logement, en croisant le ratio prix-revenu, la tension entre l'offre et la demande et l'évolution démographique. Par ailleurs, lorsqu'une collectivité décide d'agir dans une zone tendue, par exemple pour restreindre les locations meublées touristiques ou réguler les résidences secondaires, elle doit appuyer sa décision sur des données probantes. En ce qui concerne les locations de courte durée, toute mesure doit cibler les activités qui réduisent le parc immobilier disponible pour une utilisation à long terme, en particulier lorsque leur ampleur, leur fréquence ou leur caractère commercial aggravent la pression sur les logements. Avant d'introduire des restrictions, les autorités doivent également démontrer que l'activité de location à court terme a eu un effet négatif important sur l'accessibilité ou la disponibilité du logement pendant au moins trois ans et que des mesures moins restrictives ne seraient pas aussi efficaces. La proposition est assortie d'une invitation à l'adresse des États membres pour qu'ils déploient des plans d'accélération du logement : débloquer l'offre foncière, accélérer la délivrance des permis de construire, faciliter la reconversion ou la rénovation des bâtiments existants. Cette proposition de règlement sera soumise au Parlement européen et au Conseil. ■ AN

Connecter les artistes et le public

Joëlle Bagard, professeur de chant au conservatoire de Bastia, et Jonathan Baticle, musicien et web développeur ont eu l'idée de connecter les acteurs de la scène musicale insulaire à travers une plateforme numérique.

A Scena Corsa rassemble artistes, événements, lieux et ressources autour de la création corse.

Le site est pensé comme un véritable outil de découverte mais aussi comme une mémoire musicale collective qui veut créer du lien entre artistes et public.



Comment est née l'idée d'A Scena Corsa?

Joëlle: C'est Jonathan qui a eu l'idée de vouloir regrouper tout l'univers musical insulaire sur une plateforme numérique. J'ai tout de suite pensé que l'on pouvait répondre à une demande. D'ailleurs, les premiers retours que nous avons sont assez positifs, c'est important pour nous car lorsque l'on se lance dans un tel projet, ça fait du bien de se sentir soutenu et surtout ça motive à continuer.

Qu'y trouve-t-on?

JOËLLE: En premier lieu, des pages artistes qui décrivent toute la carrière de l'artiste sélectionné, suivant la manière dont il va gérer sa fiche. Il y a une galerie de photos, une biographie, une redirection vers les plateformes de streaming ainsi que vers les réseaux sociaux, un quiz et toute la discographie. Il y a également l'activation de notifications qui permet aux utilisateurs ayant créé un compte, artiste ou spectateur, de recevoir une notification lorsqu'un artiste qu'ils ont mis en favoris a une nouvelle date, une sortie d'album, de single ou toute autre information. Ensuite, et par rapport à mon travail d'enseignante, j'aime tout ce qui développe et pousse la curiosité chez les jeunes, notamment avec le Scena Parcours, très ludique, avec des jeux dans lesquels on peut gagner des badges en visitant des pages artistes ou bien en allant voir des événements que l'on coche. Il y a aussi une sorte de carnet de bord pour les enfants qui, par exemple, passent les auditions au conservatoire. Ils peuvent noter dans leur espace personnel ce qu'ils ont

joué ce jour-là, ce qu'ils ont ressenti, et ainsi voir toute leur progression en tant que musicien.

Quel était le besoin auquel vous souhaitiez répondre en la lançant?

JOËLLE: Déjà, connecter tout le monde. Ensuite, il y a deux choses essentielles. D'une part, pour les professionnels de la musique, il faut que ce soit plus simple de se connaître et de se contacter, afin de mettre en avant tout ce qui se fait en Corse et que tout le monde soit exposé sur un pied d'égalité. Et puis, d'un autre côté, il y a les spectateurs qu'il faut pousser à la découverte, surtout ceux qui ne font pas partie de ce cercle d'artistes et de musiciens. On entend beaucoup de personnes dire qu'il ne se passe rien, voire pas grand-chose, alors que c'est complètement faux. Lorsqu'on va sur la plateforme, ou bien quand on cherche une information qui est diffusée, on s'aperçoit que ce n'est pas le cas et qu'il se passe beaucoup de choses dans plusieurs espaces différents.

Quelle est l'importance de votre démarche?

JONATHAN: Au niveau des structures, ça faisait quelques années que les gens attendaient. Même si les réseaux sociaux existent depuis quelques années et

qu'ils permettent de mettre beaucoup de choses en avant, il manquait ce liant entre les deux, avec quelque chose de dédié à cette culture et toutes les informations réunies. Par exemple, sur les réseaux sociaux, lorsqu'on ne suit pas certains artistes, on peut passer complètement à côté. Et justement, la plateforme permet de faire le lien avec les artistes et de rediriger le public vers leurs réseaux sociaux, afin de ne rien rater. On a vraiment essayé de créer un écosystème de toute cette scène musicale insulaire, en mettant en avant des artistes actuels, mais aussi des artistes dont on n'entend plus parler, car ils ne sont plus dans le circuit musical depuis longtemps. Mais c'est quand même intéressant de les intégrer justement dans une sorte de mémoire musicale insulaire, car ils ont contribué à la scène musicale, même s'ils sont aujourd'hui moins présents.

A scena Corsa est-elle aussi une manière de conserver et transmettre la mémoire du spectacle vivant insulaire?

JOËLLE: Exactement. D'ailleurs, à cela va s'ajouter une nouvelle fonctionnalité sur la plateforme avec la mise en place d'un espace collaboratif. Il y a déjà un onglet dans le menu qui s'appelle « Mémoire musicale », dans lequel on va greffer d'autres choses en projet. On peut y partager des images par rapport à un souvenir musical concernant un artiste que l'on a vu, mais dont on ne se rappelle plus le nom. Les autres usagers du site peuvent participer au partage et laisser des commentaires afin de retrouver le nom de l'artiste ou

Photo Joëlle Bagard & Jonathan Baticle



bien de l'événement, et y ajouter aussi des photos. Ça marche aussi pour les articles qui ont été perdus ou oubliés. On a commencé à en repartager afin d'enrichir cette mémoire et que ces événements ne soient pas totalement oubliés. Que ce soient des artistes, des professionnels ou bien des événements, ça participe à cette mémoire musicale.

Vous avez aussi développé une IA: Stella.

JONATHAN: Stella va avoir une mise à jour prochainement afin de pouvoir accompagner le spectateur sur le site et améliorer sa propre recherche. Elle pourra, par exemple, expliquer la différence entre plusieurs artistes par rapport à ce qu'ils font, cibler une recherche ou aider une personne à trouver une information. Par contre, elle ne pourra répondre qu'à partir des contenus présents sur le site. Elle ne pourra pas citer d'autres choses en dehors. Elle est bloquée à ce niveau afin de ne pas aller chercher d'autres informations ailleurs et de perdre les personnes. Elle se concentre sur les informations présentes sur la plateforme. Le but aussi, est que dans ses réponses, elle redirige l'utilisateur vers des fiches artistes, des événements, ou bien même la page d'un studio d'enregistrement, en restant sur le site. C'est une aide qui accompagne l'utilisateur dans une visite du contenu présent sur la plateforme, de façon à ne rien laisser passer qui pourrait l'intéresser.

La plateforme peut-elle aussi aider les artistes à trouver des services dédiés: enregistrement d'un album ou location d'un studio?

JOËLLE: En parlant de studio d'enregistrement, le but du site est de proposer des solutions ou bien des pistes à quelqu'un qui veut se lancer professionnellement. Pour ma part, cette année, j'ai expérimenté le fait d'enregistrer un album en studio et donc de le sortir en format physique. C'était assez difficile de trouver un presseur. J'ai fini par en trouver un, qui est devenu partenaire sur le site. Comme c'est quelqu'un de confiance avec qui j'ai travaillé, on s'est dit que l'on pourrait l'intégrer au site afin que cela puisse profiter à un artiste qui n'arriverait pas à trouver ce genre de service, ou se poserait la question de savoir si cette personne travaille sérieusement.

Avez-vous des retours sur la fréquentation du site, notamment de la part de producteurs, de salles de concert ou de programmeurs de festivals?

JOËLLE: Pas pour le moment, même si c'est quelque chose que l'on aimerait beaucoup. D'ailleurs, je suis en train de contacter des personnes susceptibles de devenir partenaires avec nous, car on y tient énormément.

D'un point de vue financier, comment gérez-vous la plateforme?

JOËLLE: Le site est entièrement gratuit pour les artistes ainsi que pour les usagers. Les artistes peuvent remplir leurs fiches, ajouter leurs événements, en étant tous référencés au même niveau et de façon aléatoire sur certaines pages. Du coup, le côté financier, pour le maintien du site, pour le temps que l'on passe dessus ainsi qu'au niveau des rencontres que l'on va faire, passe par des partenaires professionnels qui sont dans une dynamique d'innovation et de transition numérique. On espère que ces partenaires vont pouvoir jouer le jeu. Avoir des partenaires, c'est aussi important pour nous et valorisant. Par exemple, nous travaillons avec le Conservatoire de Corse en leur proposant de mettre en avant leurs événements. C'est-à-dire que les auditions du conservatoire vont être référencées sur le site, sur une page dédiée.

Dans le futur, comment imaginez-vous A Scena Corsa?

JONATHAN: Des projets à développer, on en a plein en tête, mais le souci, c'est que nous sommes seulement tous les deux à travailler sur ça, ce qui nous prend déjà pas mal de temps. En allant vraiment loin, sur le long terme, nous aimerions que l'on puisse retrouver toute la mémoire musicale insulaire et que ce soit référencé vraiment comme une sorte d'encyclopédie musicale insulaire. L'objectif serait que cela devienne un véritable outil de recherche sur lequel on pourrait retrouver plein d'informations. C'est vraiment comme ça que je vois l'avenir et la continuité de la plateforme, et surtout que ce soit entretenu de manière collaborative avec les artistes et les spectateurs, car il ne faut pas perdre ce lien qui lie les deux univers. ■

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI



AVANT-SCRUTIN

Sept candidats, deux sièges et de forts enjeux

photo Jacques Paquier Creative Commons

Le 27 septembre 2026, un peu plus d'un millier de grands électeurs corses voteront pour renouveler les deux sièges de l'île au Sénat. Face aux deux sortants, Jean-Jacques Panunzi et Paulu Santu Parigi, cinq autres candidats tenteront de créer la surprise. Un scrutin dont l'issue pourrait peser dans les prochains débats institutionnels.

Is ne seront qu'un peu plus d'un millier à pouvoir glisser un bulletin dans l'urne. Dimanche 27 septembre, comme dans 63 autres circonscriptions françaises, les grands électeurs corses participeront au renouvellement d'une partie du Sénat. Pour rappel, cette élection a en effet la particularité de se dérouler au suffrage indirect. Contrairement aux députés, les sénateurs ne sont pas élus par les citoyens, mais par un collège composé en très grande majorité d'élus locaux. En Corse, celui-ci rassemble les parlementaires, les conseillers territoriaux, mais surtout les représentants des communes. Dans celles de moins de 9 000 habitants, les conseils municipaux désignent entre un et 15 délégués selon leur taille. À partir de 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux deviennent grands électeurs de droit, tandis que les communes de plus de 30 000 habitants disposent également de délégués supplémentaires. Au total, ils seront 465 à voter en Corse-du-Sud et 616 en Haute-Corse. Dans chacun des deux départements, où un siège sera à pourvoir, le scrutin se déroulera au mode majoritaire à deux tours. Pour être élu dès le premier, un candidat devra obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés. En tout, sept candidats sont cette année sur la ligne de départ, quatre en Corse-du-Sud et trois en Haute-Corse, avec des rapports de force différents mais un même sujet qui s'invite dans la campagne. Un mois après le scrutin, le 26 octobre, le Sénat doit en effet examiner le projet de révision constitutionnelle pour une Corse autonome au sein de la République. En Corse-du-Sud, Jean-Jacques Panunzi fait figure de favori. Élu pour la première fois en 2014 puis réélu en 2020, le sénateur sortant brigue à 77 ans un troisième mandat. Ancien président du conseil départemental de Corse-du-Sud, il peut s'appuyer sur un solide ancrage auprès des élus ruraux et bénéficie notamment du soutien de la majorité municipale ajaccienne. Membre du groupe Les Républicains au Sénat, il a par ailleurs marqué ses réserves sur le processus d'autonomie et s'oppose à plusieurs dispositions du projet de révision constitutionnelle. Face à lui, Jean Giuseppi espère rassembler largement dans le camp natio-

naliste. Le maire de Figari bénéficie du soutien de Femu a Corsica, mais aussi du PNC et de Core in Fronte. Favorable à l'autonomie, il souhaite notamment faire entendre au Sénat la voix des élus locaux favorables à cette évolution institutionnelle. Christophe Versini portera de son côté les couleurs de l'alliance entre le Rassemblement national, Mossa Palatina et l'UDR. Récemment désigné à la tête de la fédération corse du RN, il tentera de faire une place à cette union qui dispose encore de peu d'élus locaux. Enfin, nouveau venu en poli-

tique, René Pérès espère lui aussi pouvoir occuper le siège de sénateur de Corse-du-Sud. Originaire de Peri, cet ancien chef d'entreprise de 65 ans, qui n'a jamais exercé de mandat électif, revendique une candidature indépendante et issue de la société civile. Il se dit lui aussi favorable à l'autonomie. En Haute-Corse, ils ne seront que trois à se disputer le siège détenu depuis 2020 par Paulu Santu Parigi. Le sénateur sortant de Femu a Corsica, qui siège au sein du groupe Union centriste, brigue un deuxième mandat. Ancien maire de Santa-Lucia-di-Mercuriu, il pourra notamment compter sur l'implantation de sa famille politique auprès des élus locaux qui s'est encore renforcée à l'issue des dernières élections municipales et qui lui permet d'aborder ce scrutin en position de favori. Sur sa route, il trouvera toutefois Nicolas Battini, le leader de Mossa Palatina, qui se présente sous la bannière d'Unione di i Patriotti, l'alliance nouée par son parti avec le Rassemblement national et l'UDR. Une confrontation qui aura une dimension particulière puisque Nicolas Battini a été par le passé l'attaché parlementaire de Paulu Santu Parigi. Enfin, Jean-Hugues Robert a à nouveau décidé de se lancer lui aussi dans la course. Déjà candidat aux sénatoriales de 2020 en Corse-du-Sud et à plusieurs élections législatives, celui que l'on surnomme le « Baron Mariani » se présente cette fois sans étiquette en Haute-Corse. Au soir du 27 septembre, deux des sept candidats rejoindront donc le Palais du Luxembourg pour les six prochaines années. Ils prendront leurs fonctions dès le 1^{er} octobre et seront rapidement plongés dans l'un des dossiers politiques majeurs pour l'avenir de l'île. ■ **Manon PERELLI**

CONSTITUTIONS

N° 01

WANAKA

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
de Masseur kinésithérapeute
Au capital de 80.000 euros
Siège social : Hameau de Piazza
20228 Luri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LURI du 10/09/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : WANAKA
Siège social : Hameau de Piazza, 20228 Luri

Objet social : L'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 80.000 euros
Gérance : Monsieur Thomas COLOMBANI, demeurant Marina, 20287 Meria
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

MNT IMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 3000 euros
Siège social :
Lotissement Michel Ange
Baléone - 20167 Afa

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 11 septembre 2026 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : MNT IMMO
Siège social : Lotissement Michel Ange Baléone, 20167 Afa

Objet social : L'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification de bâtiment et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société ;

L'acquisition, la propriété, l'administration et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ;

La construction, la réhabilitation, la rénovation et l'aménagement de tous immeubles et ouvrages, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ;

.../...

Et plus généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, à condition d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Nicolas, Paul GUERRINI, né le 11 juillet 1992 à AJACCIO demeurant Lotissement Volpaja II, 20167 APPIETTO ; Monsieur Thomas MADDOTTO, né le 01 décembre 1996 à AJACCIO demeurant Lotissement FEDERICCI, Route du Vittulo, 20090 AJACCIO ; Monsieur Matthieu, Dominique MARRACHELLI, né le 24 janvier 1989 à AJACCIO demeurant 10, Lotissement Tafonario (Plaine), 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas obtenus à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

TORE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Chez SARL Corsica Game
Mulinacciu - 20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI du 9 septembre 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : TORE
Siège social : Chez SARL Corsica Game - Mulinacciu - 20137 Lecci
Objet social : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer, la détention, la gestion et éventuellement la cession de ces participations ;

La participation active à la définition, à la conduite et au contrôle de la politique du groupe constitué par la Société et ses filiales ou participations ;

La fourniture, notamment au profit des sociétés du groupe, de toutes prestations de services, conseils et études, notamment dans les domaines administratif, juridique, comptable, financier, commercial, technique, informatique, immobilier, de gestion, de direction, de management et de stratégie ;

L'assistance financière aux sociétés du groupe, notamment par avances en compte courant, prêts, opérations de trésorerie, garanties et cautions, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables ;

Et plus généralement, toutes opérations financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros
Gérance : Monsieur Rémi TOSCANO, demeurant Mulinacciu, 20137 Lecci, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

SPAZIU MEDICALE U SCAMPU

Société Interprofessionnelle
de Soins Ambulatoires à Capital
Variable au capital de 900 euros
Siège social : Spaziu Medicafe
U Scampu RT10, 20215 Venzolasca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Querciolu du 27/07/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires à Capital Variable

Dénomination sociale : SPAZIU MEDICALE U SCAMPU
Siège social : Spaziu Medicafe, U Scampu, RT10, 20215 Venzolasca

Objet social : L'exercice en commun, par ses associés, d'activités : - de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la Société ou entre la Société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin - d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161-1 du Code de la santé publique, - de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la santé publique, La mise en commun de moyens,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 900 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Francesco Suzzarini

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à la majorité absolue des voix lorsque la cession intervient, à titre onéreux ou gratuit, entre associés ou au profit d'un tiers exerçant la même profession que le cédant ou à l'unanimité de tous les coassociés autres que l'associé directement concerné lorsqu'elle intervient, à titre onéreux ou gratuit, au profit d'un tiers n'exerçant pas la même profession que le cédant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent, du 11 Septembre 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIEGE ET OBJET DE LA SOCIETE : POM'CARAMEL, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 500 €, dont le siège social est au : Résidence Carré Saint-Jean, Bâtiment B, Avenue de Borgo, 20290 Borgo, ayant pour objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de crêperie, la fabrication et la vente de crêpes sucrées et salées, la restauration traditionnelle, l'activité de restauration rapide sur place et à emporter, l'activité de snacking, de préparation de salades et plats préparés, l'activité de traiteur, la vente de boissons dans le respect de la réglementation applicable, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

GERANCE : Il a été nommé comme gérant Madame GASQUET Carole, demeurant au : 425 Strada Lucia, 20620 Biguglia, pour une durée non limitée.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

PAMPASGIOLU

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social :
4, rue du Capitaine Livrelli
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 08 septembre 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : PAMPASGIOLU
Siège social : 4, rue du Capitaine Livrelli, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange apport ou autrement.

Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Alexandre LEONI, demeurant 4, rue du Capitaine Livrelli, 20000 Ajaccio ; Madame Anghjula-Maria NIVAGGIONI, demeurant 4, rue du Capitaine Livrelli, 20000 Ajaccio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : ANTO INVEST
Siège : Avenue du Macchione - Rue Joseph-Marie Multedo - Villa 1 - 20600 Bastia

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité, la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dans lesquelles la société détiendra une participation, la gestion d'un portefeuille de titres et de valeurs mobilières, les prêts financiers et avance de trésorerie au profits des sociétés filiales ainsi que toutes les garanties au profit desdites sociétés dans les limites légales et réglementaires en vigueur, l'administration de société

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Gérance : Monsieur Anthony ANDARELLI demeurant Avenue du Macchione - Rue Joseph Marie Multedo - Villa 1 - 20600 Bastia

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

MODIFICATIONS DIRIGEANTS

N° 08

EUREX FIFM BASTIA HOTEL RESTAURANT LEVOLLE MARINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 145.000 euros
Siège social : Ld Levolle Sottana
20230 Poggio Mezzana
453479115 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 10 septembre 2026, la collectivité des associés a : nommé en qualité de cogérant Monsieur François BERFINI, demeurant 15, Bd Général de Gaulle, 20200 BASTIA, pour une durée illimitée à compter du 10 septembre 2026.

L'article 11 a été modifié en conséquence.
- Modifié l'article 12 des statuts concernant la répartition du droit de vote en cas de démembrement de parts sociales.

Pour avis, La Gérance.

PAIEMENT CB



Sur place ou par téléphone

Simple - Rapide - Sécurisé

N° 09

BASTELICACCIA PELA CURACCHIA

Société Civile de Moyens
Au capital de 1600 euros
Siège social : Pela-Curacchia
20129 Bastelicaccia
499 395 317 RCS Ajaccio

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2026 :
- Madame Nathalie ASENSIO, demeurant Lieudit STANGONE, 20117 ECCICA-SUARELLA, a été désignée co-gérante, en remplacement de Madame Maryvonne GUERRINI, démissionnaire, pour une durée illimitée.

Modification sera faite au greffe du R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 10

VAREON Expert-Comptable à Ajaccio

SCIARETTI T.P.

SARL au capital de 1500 €
Siège social : Lieu-dit Pernicaggio
Espace Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino
510 781 875 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 02.09.2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant M. David SCIARETTI, demeurant 14, Lieu-dit Panganaggio, 20167 PERI, pour une durée illimitée à compter du 02.09.2026.

Pour avis, La Gérance.



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
BASTIA

N°11

N° PC : 2026RJ0101

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société NED SARL, route Royale, Résidence Saint-Florent, Bât A6, 20600 BASTIA. La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de tous types de restauration, débit de boissons y compris licence de IVème catégorie. 930 849 385 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/05/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 12

N° PC : 2026RJ0102

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre du patrimoine professionnel et personnel de Madame BENNOURI Hanane née MEFTAH, Quartier Saint-Antoine, Bat A2, 20200 BASTIA. Nettoyage courant des bâtiments. 821 416 807 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 03/07/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 13

N° PC : 2026RJ0103

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de la société LUCIANI 2L IMPORT SAS, 5, faubourg Saint-Antoine, CHEZ "CINEMA L'ALBA", 20250 CORTE. La Société a pour objet, en France et à l'étranger : Pour tout type de véhicules motorisés : Achats, Ventes, Import, Export, Dépannage, Carrosserie, Nettoyage, Mécanique, Entretien général, Location, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. 927 460 113 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard

Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/07/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 14

N° PC : 2026RJ0105

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de la société L'atelier du Bien-être Bastia SAS, 4, avenue Émile Sari, 20200 BASTIA. La vente de produits non alimentaires (minéraux, livres, décorations, bijoux, savons) ; Le commerce alimentaire spécialisé (infusions, thés, boissons diététique) ; La prestation de services liés au coaching, à l'organisation d'ateliers, de week-ends de retraite et toute activité liée au bien-être ; 939 632 691 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/06/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 15

N° PC : 2026RJ0107

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture d'une liquidation judiciaire simplifiée à l'encontre de la société GRAND SUD AMENAGEMENTS SARL, Villa les Aravis, 5, Route Santa Lucia, 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO. Maçonnerie générale, pose de carrelage, VRD et travaux de terrassement. 827 679 796 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/04/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 16

N° PC : 2026RJ0099

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur DUVERMY BERNARD [], groupe SCOLAIRE, 20218 PIETRALBA. Non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/07/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 17

N° PC : 2026RJ0100

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à

l'égard de Monsieur FATIHI EL AYACHI, cité de Paese Novu, 20200 BASTIA. Non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 24/06/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 18

N° PC : 2026RJ0109

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur JATIOUI FOUAD, LDT FERRINACCE, 20230 TAGLIO-ISOLACCIO. Non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 06/07/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 19

N° PC : 2026RJ0111

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur HORCHANI HOSSEM, 92B RES L'OGIASTRU, 20260 CALVI. Non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/07/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 20

N° PC : 2026RJ0112

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur TORRECILLAS MP CONCEPT ANTHONY [], 32, LOTISSEMENT LES COLLINES, 20260 CALVI. Non inscrit au RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 16/07/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

PLUS RAPIDE
PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCÉPTE
DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE
04 95 32 04 40

N° PC : 2026RJ0106

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société MUS DESIGN SAS, Ortale De Biguglia, les Hauts du Village, 20620 BIGUGLIA. 887 993 004 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/05/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° PC : 2026RJ0108

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société S.A.R. COURTAGE SAS, lieu-dit Porcellone, Migliacciaro, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO. 822 514 584 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 16/06/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° PC : 2026RJ0110

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de BC SAS, lieudit Poggioli, 20215 VENZOLASCA. 941 451 593 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/06/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° PC : 2026RJ0113

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société AMP DESIGN SAS [], Rt10, Vix, 20240 VENTISERI. 878 085 208 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 18/06/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° PC : 2026RJ0104

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sur le patrimoine professionnel de Monsieur BONHOMME Christophe, avenue Xavier Luciani, 20250 CORTE. 414 795 328 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/02/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° PC : 2025RJ0004

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/09/2026 prononçant l'homologation du plan de redressement de la société DE MORO CONSTRUCTIONS SARL, avenue Saint-Marc, Avenue du Juge Falcone, 20200 BASTIA. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

MODIFICATIONS
STATUTAIRES

SASU NB4 TRAVAUX

Société par Actions Simplifiée

Capital : 1000 euros

Siège social :

Résidence les Jardins du Fango

Bt B - 20200 Bastia

RCS Bastia 840222087

N°gestion : 2018B00410

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er septembre 2026, Monsieur BOUSLIMI Nouredine demeurant à l'adresse suivante : Résidence Les Jardins du Fango, Bt B, 20200 BASTIA a été nommée Président en remplacement de Monsieur Ali MALI demeurant à l'adresse suivante : Les Genévriers, Bt 14 B, Cité Aurore, Lupino, 20600 BASTIA, né le 01/10/1977 à BEN TAIB (Maroc), de nationalité marocaine démissionnaire à compter de ce jour. L'article 15 des statuts ont été corrélativement modifiés.

Le reste de l'article reste inchangé. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

STENA IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Quartier Recipello

Villa Les Roches, 20200 Bastia

880 483 763 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10/09/2026 a décidé : - de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "STENA IMMOBILIER" par "STENA IMMOBILIER X S'IMMO CONCEPT" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis,
La Présidente.



SELARL MPDN AVOCAT

Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Av. Georges Pompidou

Immeuble Bouvet

20137 Porto-Vecchio

Tel : 04 95 24 51 36

Aux termes d'une AGE du 25.07.2026, les associés de la société DOLIA, SAS au capital de 230.000 €, dont le siège social est Chemin d'Uccini - Résidence Pietra Rossa - Bât A - App. 1 - 20600 BASTIA (RCS Bastia 979 106 101), ont décidé de nommer en qualité de Président, à compter du même jour et pour une durée indéterminée, Monsieur André, Dominique ANDREANI, demeurant 1262 Route Supérieure de Cardo, Résidence Sainte Marie, 20200 BASTIA, en remplacement de Monsieur Axel, Pierre, Marc ANDREANI, dont les fonctions ont cessé le 20 novembre 2025. Mention sera faite au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS
SIEGE SOCIAL

NALIA

Société Civile Immobilière

Au capital de 650 euros

Siège social :

Route Nationale 198 - Querico

Quartier Notre Dame

20213 Sorbo-Ocagnano

833 036 791 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 26 mai 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Route Nationale 198, Querico, Quartier Notre Dame, 20213 Sorbo-Ocagnano au Route National 198, Rond Point de Lecci, 20137 Lecci à compter du 26/05/2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 833 036 791 RCS BASTIA fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. La Société, constituée pour 99 années, a pour objet social Location de terrains et d'autres biens immobiliers et un capital de 650 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance.

KAIROS SARL

SARL au capital de 15.000 €

U Chjusellu, RT9, 20113 Olmeto

809 976 665 RCS Ajaccio

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/08/2026, il a été pris acte de transférer le siège social de la société, à compter du 1/09/2026 au Aiacciu Bellu, quartier Aspretto, 20090 Ajaccio. boulevard Georges Pompidou, Aspretto, 20090 Ajaccio. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

DISSOLUTIONS
LIQUIDATIONS

COMPTOIR COMMERCIAL
PORTO VECCHIAIS

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Lot N°7

Lieudit SAGGHIMU, Route d'Arca

20137 Porto-Vecchio

381 619 121 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 03 septembre 2026 : Enregistrée à AJACCIO le 15/09/2026, Dossier 2026 00014172, Référence 2A 04 P31 2026 A00788.

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

* Approuvé les comptes de liquidation ;
* donné quitus au Liquidateur Madame Anne Marie PERRONE, demeurant Lot N°7, Lieudit SAGGHIMU, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio et déchargé ce dernier de son mandat ;

* Prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

SINI'ELEC

Société par Actions Simplifiée

En liquidation au capital de 1000 euros

Siège social : Chemin de Biancarello

Résidence Savreux, Bâtiment A4

20090 Ajaccio

Siège de liquidation :

Chemin de Biancarello

Résidence Savreux, Bâtiment A4

20090 Ajaccio-901625871 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/07/2026 au Chemin de Biancarello, Résidence Savreux, Bâtiment A4, 20090 AJACCIO, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Arnaud VERA-SINI, demeurant Résidence Savreux, Bâtiment A4, Chemin de Biancarello, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

DECO NATURE PASSION

SARL au capital de 3000 €

Siège social : Che de Loretto

Propriété Franceschini, 20090 Ajaccio

512 583 915 RCS d'Ajaccio

Aux termes de l'AGE en date du 06/09/2021 les associés ont décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable, nommé liquidateur Mme Franceschini Muriel, demeurant 182, chemin de Biancarello, 20090 Ajaccio, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS d'Ajaccio.



N° 35

AVIS DE MARCHÉ

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse,
6, rue François Vittori, 20600 BASTIA
Tel : 04 95 30.15.50
Mail : services@oph2c.corsica
Adresse internet : <https://oph2c.corsica>

Objet du marché : Travaux de réfection des toitures et de remplacement de menuiseries - Résidences Calenzana 1 [U Chiosu Longu] et Calenzana 2 [Carbunaghja] - 20214 CALENZANA

- Lot 1 : Couverture : marché 2026 CT 39

- Lot 2 : Etanchéité : marché 2026 CT 40

- Lot 3 : Menuiseries : marché 2026 CT 41

Date limite de réception des offres : 15 octobre 2026 à 12h00

Pour retrouver l'avis d'appel public à la concurrence complet, retirer le dossier de consultation des entreprises, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur le profil acheteur de l'OPH2C à l'adresse suivante :

<https://oph-corse.e-marchespublics.com>

Date d'envoi à la publication : 10/09/2026.

N° 36

**"CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU CGA2B**

Conformément à ses statuts, le Centre de Gestion Agréé de la Haute-Corse invite ses adhérents à participer à son Assemblée Générale Mixte qui se tiendra :

Le mercredi 30 septembre 2026 à 9 heures 30

Au siège social, 726 Strada Vecchia - Valrose - 20290 Borgo

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1. Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025
2. Affectation du résultat de l'exercice 2025
3. Quitus aux administrateurs
4. Dissolution anticipée du CGA2B à effet du 31 octobre 2026
5. Ouverture de la liquidation amiable et fixation de son siège
6. Désignation des liquidateurs amiables et détermination de leurs pouvoirs
7. Conséquences sociales de la cessation d'activité
8. Résiliation des contrats, sort des équipements et archivage
9. Dévolution de l'actif net de liquidation
10. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités
11. Questions diverses

Le Président, Thomas AGOSTINI"

N° 37

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES
TRAVAUX DE DÉRIVATION DES EAUX DE LA SOURCE
DE NAVACCHIE II ET DU FORAGE DE PIAN DI BELLA
COMMUNE DE PENTA DI CASINCA**

2ème Parution,

DURÉE DES ENQUÊTES :

* du lundi 14 septembre 2026 au jeudi 1er octobre 2026 inclus.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairie de Penta di Casinca - [Place du village - 20213 Penta-di-Casinca]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Gabriel CHIORBOLI, retraité ancien ingénieur territorial, recevra le public en mairie de Penta di Casinca selon les modalités suivantes :

* le lundi 14 septembre 2026 de 08h30 à 12h00 ;

* le jeudi 1er octobre 2026 de 13h30 à 17h00.

Monsieur François-Marie SASSO, Expert « aménagement du territoire, urbanisme, spécialiste des travaux maritimes, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Les observations relatives aux enquêtes pourront lui être adressées par écrit, en mairie de Penta di Casinca.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse

(<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique/>).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique à la direction départementale des territoires (ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le jeudi 1er octobre 2026, date de clôture des enquêtes.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Penta di Casinca, ainsi qu'à la direction départementale des territoires [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la Mairie de Penta di Casinca.

La Préfète est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes conjointes.

N° 38

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE
A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ CICO ENVIRONNEMENT,
CONCERNANT LE PROJET DE STOCKAGE DE DECHETS
NON DANGEREUX D'AMIANTE LIÉ À DES MATÉRIEAUX
INTÈGRES, ET LA MISE EN PLACE DE SERVITUDES
D'UTILITÉ PUBLIQUE DANS UNE BANDE DE 100 MÈTRES
AUTOUR DE LA ZONE DE STOCKAGE DES DECHETS****Lieu-dit « Broncole », commune de Borgo**

1ère Parution,

NATURE DE L'INSTALLATION : Ce projet relève des rubriques n° 2760-2-b et 3540-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, et de la rubrique 2.1.5.0 [2°] de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement.

Il porte aussi sur une demande d'instituer des servitudes d'utilité publique concernant des parcelles situées sur le territoire de la commune de Borgo, dont les références cadastrales et les superficies sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

SECTION	PARCELLE	SURFACE MESURÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE [M²]	PROPRIÉTAIRE
C	587	5334	CICO
	588	10115	
	Chemin entre 588 et 1495	2390	
	1492	34	
	509	22 (situés en totalité dans la servitude d'utilité publique)	
	1495 d	972	
	1495 c	60670	
	18	0	
	TOTAL	79.537	

DURÉE DE L'ENQUÊTE :

* du 05/10/2026 au 05/11/2026.

LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

Mairie de Borgo, 120, route de la gare, 20290 Borgo.

LIEUX D'AFFICHAGE DU DOSSIER : Mairies de Borgo, Lucciana et Vescovato.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur François-Marie SASSO, retraité D.G. (hors cadre), recevra le public en mairie de Borgo, selon les modalités suivantes :

* lundi 5 octobre 2026, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

* vendredi 9 octobre 2026, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

* lundi 19 octobre 2026, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

* jeudi 5 novembre 2026, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Madame Lætitia ISTRIA, ingénieure en environnement spécialisée en traitement des eaux et déchets, a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléante.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Borgo.

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique en mairies de Borgo, Lucciana et Vescovato pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-ICPE>

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7607>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie de Borgo, et par voie électronique (enquete-publique-7607@registre-dematerialise.fr),

du 5 octobre 2026 à 9 heures, jusqu'au 5 novembre 2026 à 17 heures.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société CICO Environnement, lieu-dit « Broncole », 20290 Borgo - (Tél. : 04 95 36 0170).

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus.

La préfète est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

www.icn.corsica

N° 39



OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE

14, avenue Jean Nicoli - 20250 Corte

AVIS D'INFORMATION

L'Office de l'Environnement de la Corse porte à la connaissance des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services qu'il publie sur son profil d'acheteur <https://oec.e-marchespublics.com> et via son site internet <https://www.oec.corsica/>, l'ensemble des avis d'appel public à la concurrence relatifs aux marchés publics de fournitures, de services et de travaux.

N° 40



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22, Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525/Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Requalification de la voirie et aménagement d'un itinéraire cyclo piéton Section 4 : contre allée RT 40 / Aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée

Numéro de référence : 2026-DMRR-0195

Date limite de remise des offres : lundi 19 octobre 2026 à 16h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/09/2026.

N° 41

Etude de Maîtres Thomas LEANDRI
et Céline BRONZINI de CARAFFA

Notaires associés

1, Rue Luiggi Giafferi, 20200 BASTIA - Tel : 04.95.31.25.10

Email : leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr

Commune de BASTIA (HAUTE CORSE) 20200

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 10 septembre 2026

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, notaire associé à BASTIA (20200),
1, Rue Luiggi Giafferi,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, aux termes duquel il a été déclaré que :

1°) Madame Françoise Marie AVIGNON, veuve de Monsieur André Jean LADURELLI, demeurant à VOISINS-LE-BRETONNEUX [78960] 4 rue Cézanne.

Née à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT [75017], le 16 octobre 1947.

2°) Madame Laurence LADURELLI, épouse de Monsieur Julien Pierre Jacques FILOU, demeurant à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT [75017], 25 rue Boursault.

Née à LYON 7ÈME ARRONDISSEMENT [69007], le 14 avril 1977.

3°) Monsieur Christophe LADURELLI, époux de Madame Clarisse Marie Martine REY-COQUAIS, demeurant à LYON [69002] 41 rue des Remparts d'Ainay.

Né à LYON 7ÈME ARRONDISSEMENT [69007], le 30 mai 1979.

Ont possédé et entretenu, à titre de propriétaire, de manière continue, non interrompue, non équivoque, trentenaire, paisible les biens ci-après désignés :

Territoire de la Commune de BASTIA (HAUTE-CORSE) 20200, 45 Boulevard Paoli
Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble cadastré sous le numéro 75 de la section AM,

Ledit immeuble élevé d'un rez-de-chaussée, cinq étages et greniers au-dessus.
Le lot ci-après désigné :

Lot numéro vingt-trois [23] :
Un appartement situé au troisième étage côté Nord, ayant sa porte d'entrée sur le palier à gauche en montant, comprenant : un hall d'entrée, une cuisine équipée, deux W.C. indépendants, une buanderie, cinq chambres, un salon-séjour, une salle de bain, une salle d'eau et une terrasse.

Et la quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.
Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.
Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis, Maître Thomas LEANDRI.

N° 42

COMMUNE DE CORSCIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Collectivité passant le Marché : Commune de Corscia
Mairie - Lieu-dit Cavalleracce - 20224 CORSCIA
Téléphone : 04 95 48 02 04
Courriel : mairie-corscia@orange.fr
Profil acheteur : www.e-marchespublics.com

2. Objet de l'opération.

Réalisation, rénovation, réfection et reconstruction de la bergerie de Conia associant la modernisation et la reconstruction de la fromagerie d'estive.

Les travaux sont divisés en deux lots qui feront l'objet de marchés séparés :

Lot n°1 : Travaux sur le bâtiment qui fait lui-même l'objet d'une décomposition en 5 lots :

- Lot n°1 : Gros-œuvre (terrassement, démolition, gros œuvre, charpente, couverture).

- Lot n°2 : Menuiseries (extérieures et intérieures).

- Lot n°3 : Second œuvre (isolation, doublage, cloison, plafond, peinture, carrelage, faïence).

- Lot n°4 : Électricité Plomberie Chauffage Photovoltaïque.

- Lot n°5 : Aménagement intérieur.

Classifications diverses CPV :

- 45110000-1 (Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement),

- 45213240-7 (Travaux de construction de bâtiments agricoles),

- 45262522-6 (Travaux de maçonnerie),

- 45262510-9 (Maçonnerie de pierres),

- 45421000-4 (Travaux de menuiserie),

- 45330000-9 (Travaux de plomberie),

- 45311200-2 (Travaux d'installations électriques).

Lot n°2 : Travaux hors bâtiment non alloti.

Classifications diverses CPV :

- 45252120-5 (Travaux de construction d'installations de traitement des eaux),

- 45332200-5 (Travaux d'installation de distribution d'eau).

3. Procédure de passation des Marchés :

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

4. Date limite de réception des offres : 16 octobre 2026 à 12 heures

5. Délai de validité des offres : 120 jours.

6. Conditions relatives aux Marchés :

Le financement des opérations est assuré par : la Collectivité De Corse [Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne Corse,] et la Commune de Corscia.

7. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

8. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Le dossier de candidature à remettre par les concurrents, pour chacun des lots, comprendra obligatoirement, y compris pour chacun des cotraitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique :

* Lettre de candidature [DC 1 ou forme libre].

* Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier [DC2 ou forme libre] :

a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales ;

b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.

* Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat [DC2 ou forme libre].

* Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat [DC2 ou forme libre] :

- déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement [DC2 ou forme libre] ;

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés au cours des trois derniers exercices [DC2 ou forme libre] ;

- pour chacun des lots : liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;

- certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser les travaux.

9. Critères de choix et de classement des offres pour les deux lots :

1/ Le prix des prestations [40 %] ;

2/ La valeur technique de l'offre [40 %] ;

3/ Les délais de réalisation des travaux [20 %].

La pondération des critères est précisée dans le Règlement de la Consultation du lot considéré.

10. Renseignements complémentaires :

Les concurrents pourront obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude en transmettant obligatoirement leur demande par voie électronique par l'intermédiaire du profil acheteur.

11. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX

Téléphone : 04 95 32 88 66 - Télécopie : 04 95 32 88 55

Voies de recours : Voir les Articles L551-1 et suivants du code de justice administrative.

12. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion :
15 septembre 2026.

Le Maire, Jean-Félix MAESTRACCI.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 14/2026

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO - Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32.3 9/Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.
Courriel : mairie@pietrabugno.com

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [Article R 2123.1 du CCP].

3 - OBJET DU MARCHÉ : Marché de Fournitures et services « Location, pose, dépose, stockage et entretien d'illuminations de fin d'année ».

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :

Se référer au règlement de la consultation.

5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur :

<https://www.marchés-sécurisés.fr>.

6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUES :

Toutes les questions doivent obligatoirement être posées par le/les candidats sur le profil acheteur <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

La réponse apportée sera notifiée à l'ensemble des opérateurs économiques ayant retirés le dossier de consultation des entreprises.

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 30 septembre 2026 - 12 h 00.

Le Maire, Michel Rossi.

DERNIERES MINUTES



N° 44

N° PC : 2026EX0015
[Greffe TC Chambéry]

Jugement du Tribunal de Commerce de Chambéry en date du 08/09/2026 prononçant la liquidation judiciaire immédiate de la société MTP SAS, Route de Poggio, Mandriolu, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo, 832 401 418 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL Marc Ferrando / Me M. Ferrando 16, Boulevard de la Colonne, 73000 Chambéry. Date de cessation des paiements le 31/07/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FORNACCE

Société Civile Particulière

Capital social : 30.490 Euros

Siège social : Porticcio

Grosseto-Prugna (Corse du Sud)

RCS Ajaccio 378 347 298

Suivant délibérations du 29 août 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé d'attribuer à l'Associé principal, l'unique part sociale appartenant à la société GENERALE DE DISTRIBUTION DE LA RIVE SUD, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 344 273 560 et radiée d'office à compter du 19 mars 2013, puis d'augmenter le capital social de 15.245 Euros, pour le porter à 30.490 Euros, par voie de création au pair de 1.000 parts nouvelles, portant les numéros 1.001 à 2.000 inclus, intégralement libérées en numéraire, et de modifier corrélativement les articles 6 et 7 des statuts.

Pour Avis - La Gérance.



04 95 32 04 40

N° 46



SELARL MPDN AVOCAT

Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

Av. Georges Pompidou

Immeuble Bouvet

20137 Porto-Vecchio

Tel : 04 95 24 51 36

Aux termes d'une AGE du 31.07.2026, les associés de la société PIETRI MEMORIA MAIORUM, Société par Actions Simplifiée au capital de 600 €, dont le siège social est C/o PIETRI AUTOMOBILES - Rue du Maréchal Juin - Route de Bonifacio - 20137 PORTO-VECCHIO (RCS Ajaccio 105 833 727), ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.261.100 €, pour le porter de 600 € à 2.261.700 €, par l'émission de 22611 actions nouvelles de 100 € chacune, entièrement libérées par apport en nature de 8871 actions de la société PIETRI AUTOMOBILES. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 47

G2C

SARL au capital de 20.000 Euros

Siège social : 9, Rue Davin

20000 Ajaccio-823785472 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 09/09/2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 48

AVIS

"La S.A Port Toga, réunie le 27 mai 2026 en Conseil d'Administration, a accepté la démission de son Président M. Jean Noël VALERY, appelé à siéger dans une autre société". Les statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 49

DESOL IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 120 LD Pietra Zitamboli

20224 Albertacce

897 951 745 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2026, l'Associée Unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités d'agent commercial en immobilier et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts dont la rédaction est la suivante :

"La Société a pour objet :

- L'activité d'agent immobilier avec principalement la transaction immobilière et accessoirement la gestion, la location de tous biens immobiliers.

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- L'activité d'agent commercial en immobilier ; "

Le reste de l'article demeure inchangé. Pour avis, La Présidente.

N° 50

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 août 2026, Monsieur Jean-Luc Mathieu Antoine PEUS, en son vivant retraité, demeurant à LE BOULOU [66160]. Né à PARIS 19ÈME ARRONDISSEMENT [75019], le 24 mars 1954. Décédé à LE BOULOU [66160] (FRANCE), le 4 juin 2026.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 27 août 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pierre GAR-RIGUE, notaire à Arles-sur-Tech, référence CRPCEN : 66026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Perpignan de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 51

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 7, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 11/09/2026 - ICN N° 7151 : Concernant : La Société COMMERCE IMPORT DISTRIBUTION.

Il fallait lire : « pour une durée de 3 mois à compter du 18/08/2026 »

Et non : « pour une durée illimitée à compter du 01/08/2026 » comme écrit par erreur.

Le reste sans changement.

N° 52



SAS ALAIN SPADONI & ASSOCIES,

Notaires à Ajaccio (Corse-Du-Sud)

Code Crpcen 20004, 3

Avenue Eugene Macchini

Immeuble Le Regent

Suivant acte reçu par Maître Aurélia MASPOLI, Notaire associée de la SAS "Alain SPADONI & Associés, Notaires", le 07/09/2026, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 09/09/2026 Référence 2026 N 00549, a été cédé un fonds de commerce par :

La société dénommée JFS, Société par actions simplifiée, au capital de 1000 €, siège social : AJACCIO [20000], 4 Bd Madame Mère, RCS AJACCIO 983510272.

A : La société dénommée RVL, Société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1000 €, siège social : AJACCIO [20000], Les Myrthes, 5 bd Madame Mère, RCS AJACCIO 105906994. Un fonds de commerce de pizzeria, caviste, débit de boissons sur place et à emporter sis à AJACCIO [20000], 4, bd Madame Mère ayant pour enseigne MAISON FERRERO pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le n° 983510272.

Prix : 250.000 € dont 232.000 € pour les éléments incorporels et 18.000 € pour les éléments corporels.

Entrée en jouissance le 07/09/2026. Oppositions : Pour la validité et la correspondance en l'office notarial de Maître Aurélia MASPOLI, Notaire, immeuble le Régent, 3, avenue Eugène Macchini, 20000 AJACCIO dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis, Me Aurélia MASPOLI, Le notaire.

N° 53

A RUSULA

Société par Actions Simplifiée

En liquidation au capital de 1000 euros

Siège social : Chioso a l'Aja Poggiola

20136 Bocognano

Siège de liquidation :

Chioso a l'Aja Poggiola

20136 Bocognano

851 604 637 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 août 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 19 août 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Antoine-Dominique MARCAGGI, demeurant Chioso a l'Aja Poggiola, 20136 BOCOgnano, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Chioso a l'Aja Poggiola, 20136 BOCOgnano. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

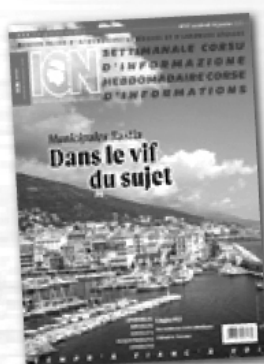
☎ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

Hebdomadaire d'informations générales et d'annonces légales



Les annonces légales en Corse en toute sérénité



Simplicité, conseil, conformité, publication rapide !

Passez vos annonces légales en ligne 24h/24 – 365 jours par an
icn.corsica/annonces-légales

CORSICAPRESS EDITIONS (Informateur Corse Nouvelle)
114 rue Claude PAPI - ZI d'ERBAJOLU - Immeuble AGOSTINI 20600 BASTIA
Secrétariat : 04 95 32 04 40 - Mail : jfa@aurelli.com

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE 24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN. CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- ☐ Pour un an à la version papier pour **65€**
- ☐ Pour un an à la version par voie électronique pour **35€**
- ☐ Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€**

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

☒ **Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):** _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

☒ **Ci-joint mon règlement par**

☐ CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN ☐ CARTE BANCAIRE

N° _____

Expire fin _____ Clé _____ les 3 derniers chiffres
au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



Ces Européens qui serrent les dents... et leur ceinture

*Le 20^e Baromètre
de la pauvreté et de la précarité
réalisé par Ipsos-BVA pour
le Secours Populaire Français
montre que dans dix pays
européens, trois personnes sur
quatre jugent la part de leurs
factures d'énergie élevées
et plus d'un tiers ont dû sacrifier
des dépenses importantes
(alimentation, santé...)
pour faire face à ces coûts.*

*Après une légère amélioration
En 2025, la proportion d'actifs qui
jugent leurs revenus insuffisants
pour couvrir toutes les dépenses
repart à la hausse
dans la plupart des pays.*

Le 10 septembre, le Secours Populaire français a publié les résultats du 20^e Baromètre de la pauvreté et de la précarité réalisé par Ipsos-BVA. Entre le 6 mai et le 9 juin 2026, 10 000 Européens ont été interrogés, dans dix pays, membres ou non de l'Union européenne: France, Allemagne, Grèce, Italie, Pologne, Royaume Uni, Moldavie, Portugal, Roumanie et Serbie. La proportion globale de ceux qui sont confrontés à la précarité reste constante, comme lors des trois années précédentes, elle se maintient à 29 %. Cependant, la perception de la précarité diffère sensiblement selon les pays; plutôt modéré au Royaume-Uni [18 %], en Serbie [20 %] en Allemagne [21 %], elle est nettement plus forte en Grèce [44 %] et en Moldavie [55 %].

LE SPECTRE DU BASCULEMENT

En France comme au Portugal, 26 % des personnes interrogées estiment qu'une dépense imprévue peut les faire basculer et 29 % des Roumains et des Italiens sont dans ce cas. Si une majorité des Français déclare avoir une situation équilibrée [59 %], la part de ceux estimant avoir une bonne situation financière [15 %] recule de trois points, atteignant le seuil le plus bas observé depuis 2022 et 18 % des Français disent vivre à découvert, proportion qui s'est accrue de trois points. Parmi ceux ayant déclaré être en situation de précarité, la principale cause citée est un revenu insuffisant. Ce motif s'impose d'ailleurs comme le premier dans l'ensemble des pays, en particulier en Roumanie, en France, au Portugal et en Italie. La perception du risque de basculer dans la précarité dans les prochains mois ne recule pas: comme en 2025 et 2024, elle préoccupe 43 % des Européens in-

terrogés, dont 10 % jugent ce risque très important. Là encore, ce risque perçu varie fortement selon les pays: un tiers le partage en Allemagne et au Royaume-Uni, contre plus de la moitié des citoyens italiens [63 %], moldaves [57 %] et grecs [53 %], tandis que 38 % des Français expriment ce sentiment, en hausse de quatre points par rapport à 2025. Par rapport à la génération de leurs parents, les Européens disent avoir plus difficilement accès à: une énergie bon marché [69 %], un emploi stable [60 %], un logement décent [52 %] et des services de santé [46 %]. C'est en Grèce, en France, en Roumanie et en Italie que la difficulté d'accéder à des énergies bon marché atteint ou dépasse les 70 %. Dans ces mêmes pays, le doute sur la possibilité d'obtenir un emploi stable dépasse les 60 % et à l'exception de la Roumanie, la difficulté d'accéder à des services de santé dépasse la moyenne du panel.

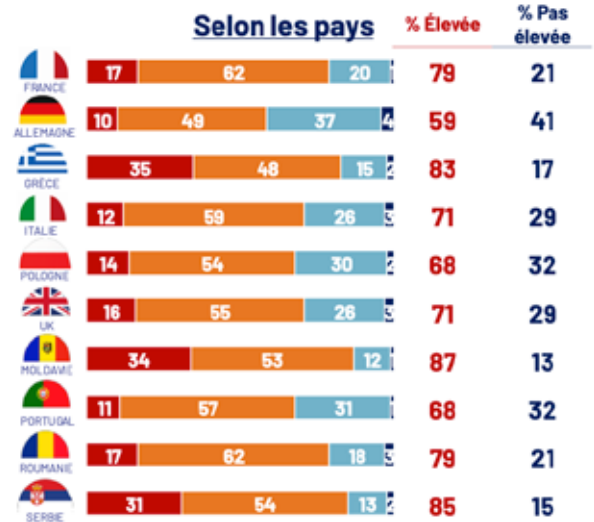
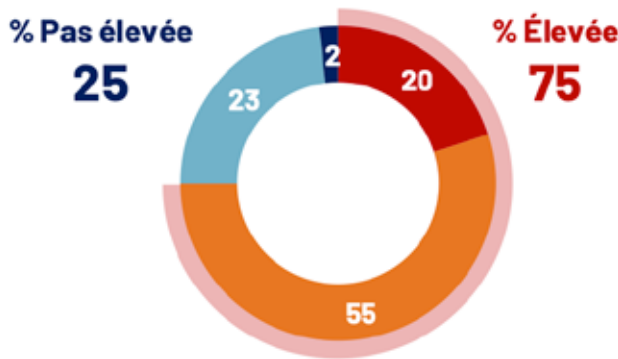
ARBITRAGES ET RENONCEMENTS

Malgré une légère amélioration observée en 2025 dans la plupart des pays, la proportion d'actifs dont les revenus sont insuffisants pour couvrir toutes les dépenses repart à la hausse, sauf en Pologne et en Serbie. Mais ici aussi, les situations sont contrastées: si 20 % des Britanniques et 21 % des Allemands ne s'en sortent pas avec leur revenu, cette proportion atteint 65 % en Moldavie, 42 % au Portugal et 40 % en France qui devance ainsi la Grèce [37 %] et l'Italie [35 %].

Aussi, 51 % des Européens ont été confrontés à des restrictions: 62 % ont renoncé à une sortie [cinéma ou restaurant], 50 % ont restreint leurs déplacements [voiture ou transports en commun], 50 % n'ont pas acheté de vêtements neufs pour remplacer des vêtements usés, 46 % ont restreint les frais relatifs à l'apparence physique [coiffeur ou maquillage] et 67 % des parents mentionnent avoir renoncé à faire des sorties en famille. Par ailleurs, 46 % disent avoir dû faire appel à des proches pour leur prêter ou leur donner de l'argent. En recul en Allemagne, en Serbie, en Pologne et en Italie, ces renoncements ont particulièrement progressé en France. Près des trois quarts des Français ont dû faire une croix sur les sorties en famille [73 % contre 64 % il y a un an], 64 % ont été contraints de restreindre leurs déplacements en voiture ou en transports collectifs et 73 % ont renoncé à des sorties ou à des loisirs en famille, contre 48 % des Allemands et 59 % des Italiens comme des Britanniques. Plus révélateur encore, le fait de n'avoir pas pu répondre à certains besoins essentiels de leurs enfants concerne 11 % des Britanniques, 12 % des Allemands et 13 %

PAR RAPPORT AU BUDGET GLOBAL DE VOTRE FOYER, DIRIEZ-VOUS QUE VOS FACTURES D'ÉNERGIE (ÉLECTRICITÉ, GAZ, CARBURANT...) REPRÉSENTENT UNE PART...?

Base : Ensemble de l'échantillon Europe



Le fait de n'avoir pas pu répondre à certains besoins essentiels de leurs enfants concerne 11% des Britanniques, 12% des Allemands et 13% des Italiens, mais près d'un quart des Français (23%).

des Italiens, mais près d'un quart des Français [23 %].

BUDGETS : LE POIDS DES ÉNERGIES SE FAIT DUREMENT RESSENTIR

L'énergie pèse lourd sur les budgets des ménages européens. Au moment de l'administration du questionnaire, avant que de nouvelles hausses interviennent, trois personnes interrogées sur quatre jugeaient que les factures d'énergie [électricité, gaz, carburant...] représentaient une part élevée de leur budget global. Et une sur cinq estimait même qu'elles représentaient une part très élevée. Ces opinions sont plus modérées en Allemagne, où 59 % des sondés considèrent que les prix des énergies constituent une part élevée de leur budget [dont 10 % qui la disent très élevée]. En revanche, elles sont très marquées [plus de 80 % des sondés dont 31 à 35 % qui répondent «très élevé»] en Moldavie, en Serbie et en Grèce et dépassent les 70 % en Italie et plus encore en France: pour 79 % des Français, les factures d'énergie représentent une part élevée de leur budget, et pour 17 % une part très élevée. Cette proportion atteint 90 % chez les précaires et les ouvriers. Si l'inquiétude liée aux tarifs du gaz ou de l'électricité concerne 86 % des Européens [dont 27 % de «très inquiets»], celle relative aux

prix des carburants touche 73 %, 23 % se disant même très inquiets. La part des inquiets est de 77 % en Allemagne, mais elle dépasse les 90 % en Moldavie et Grèce et atteint 89 % en Italie, la France se situant au niveau de la moyenne européenne. La conséquence est que, en un an, plus d'un Européen sur trois a souvent ou parfois dû sacrifier des dépenses importantes telles qu'alimentation ou santé pour faire face à ses factures d'énergie ou de carburant. Sur ce point, l'étude relève une «*fracture nette entre pays*»: ces renoncements sont jusqu'à trois fois plus élevés en Grèce et en Moldavie, comparés à l'Allemagne et au Royaume-Uni, moins touchés. L'hiver dernier, un Européen sur quatre a souvent peiné à se chauffer correctement, et plus d'un sur deux au moins occasionnellement. Une situation particulièrement marquée en Grèce et en Moldavie [40 %] contre 12 % en Allemagne et 26 % en France. De même, en été, trois personnes sur dix ont «souvent» souffert de la chaleur faute de pouvoir rafraîchir leur logement -et 66 % y ont déjà été confrontés.

INQUIÉTUDE... ET COLÈRE

Dans un tel contexte, le pessimisme prédomine chez les Européens, avec des évolutions négatives dans la qua-

si-totalité des cas et des pays. Ils sont 69 % à penser que leurs enfants ou petits-enfants auront accès à une énergie bon marché mais aussi à un emploi stable [68 %] ou encore à des services de santé [59 %], de bonnes conditions de travail [55 %] et des vacances [51 %]. Les plus pessimistes sont les Français, suivis par les Allemands, les Grecs et les Italiens. Parmi les personnes ayant fait état de difficultés financières, 74 % disent ressentir de l'anxiété ou de la peur, un sentiment en hausse de deux points par rapport aux deux précédentes années, 71 % se sont sentis tristes, déprimés ou désespérés et 70 % ont éprouvé de la honte parce qu'ils ne pouvaient pas offrir ce qu'ils voulaient à leurs enfants. Pour la première fois, l'étude inclut la question de l'amertume et de la colère: ce sentiment est mentionné par 69 % des Européens, devant la honte à cause des difficultés rencontrées, le sentiment d'isolement social ou celui d'être jugé négativement à cause de sa situation. C'est en Grèce et en Italie que l'amertume et la colère s'expriment le plus [79 et 78 %]; ces sentiments sont mentionnés par 66 % des Français, devant la tristesse ou la déprime. ■

Elisabeth MILLELIRI

Pour la première fois, l'étude inclut la question de l'amertume et de la colère: ce sentiment est mentionné par 69 % des Européens



La chronique de **Jean Chiorboli**

[linguacorsica@gmail.com]

Un dictionnaire général des noms de famille de Sardaigne

*Le 5 juin 2026 l'Archivio di Stato
de Sassari accueillait*

*la présentation du Dizionario
generale dei cognomi
di Sardegna. Storia, diffusione,
frequenza e significato
du professeur Mauro Maxia, spé-
cialiste de langue
et culture sarde.*

*L'édition de 2025 constitue
à l'heure actuelle l'œuvre la plus
complète dans le domaine
onomastique sarde, avec plus
de 21 000 noms de famille.*

Outre les noms sardes stricto sensu, ce travail prend en compte les patronymes de diverses origines: Empire Byzantin, Royaume d'Aragon, Péninsule italienne, Corse, France, hébraïques, gitans.

En 2002, M. Maxia a publié un *Dizionario dei cognomi sardo-corsi*, premier titre d'une série de travaux préparatoires au *Dizionario generale dei cognomi di Sardegna*. Sur le même sujet l'auteur a réalisé une série de travaux sous la forme d'articles mais également le volume spécifique *Dizionario generale dei cognomi di Sardegna*. En 2015 parut un essai sur les noms de familles médiévaux issus de toponymes qui avait pour but d'éclairer un secteur particulier de l'onomastique sarde. À ces travaux il faut ajouter des œuvres consacrées à des sources et des documents divers mais aussi à des noms de familles particuliers. En effet le canevas du présent dizionario, avec ses objectifs et sa structure fut annoncé dès 2009 sur la *Rivista Italiana di Onomastica*. Aujourd'hui, après près de trente ans d'études et de recherches, l'auteur offre un nouveau point de départ et d'arrivée qui permettra à d'autres chercheurs de proposer des intégrations ultérieures au niveau quantitatif ainsi que des améliorations au plan de l'interprétation.

L'onomastique des noms de famille sardes est un domaine de recherche qui n'a pas attiré l'attention des chercheurs avant la moitié du siècle dernier. Le présent travail permet de disposer d'un répertoire non seulement des noms de famille actuels mais aussi des noms désormais disparus attestés dans les documents écrits jusqu'au début de l'an mille. Le fait de disposer de milliers de formes d'origine et un grand nombre de variantes graphiques offre au chercheur la possibilité d'une étude du point de vue linguistique mais aussi historique, ce qui constitue également un avantage du point de vue proprement étymologique. Les tech-

nologies modernes et les moteurs de recherche permettent de disposer de données statistiques concernant la diffusion et la fréquence des divers noms de famille. Il devient alors possible de procéder à une reconstruction des effets produits par les migrations de la Sardaigne vers les autres régions, et de ces dernières vers la Sardaigne. Pour atteindre cet objectif, des centaines de sources écrites ont été compulsées pendant les quinze dernières années, permettant d'établir un répertoire de 21 000 noms de famille et de relever un nombre considérable de variantes souvent ignorées jusqu'à présent. Grâce à cette recherche,

la Sardaigne dispose d'une base de données utiles non seulement aux chercheurs mais à tous les intéressés à l'histoire, à la signification et à d'autres informations concernant les noms de familles. [cf. <https://www.archivissima.it/it/oggetti/6270>].

Professeur universitaire de linguistique et philologie italienne [*professore universitario di linguistica e filologia italiana di II fascia*], Mauro Maxia [Pérfugas, 1953, <http://maxia-mail.doomby.com/>] a assuré diverses charges d'enseignement [universités de Cagliari et de Sassari]. Spécialiste de langue et culture sarde, il a publié plus de 150 travaux dont plus de 30 volumes d'histoire de la langue, dialectologie, phonétique, philologie, onomastique et littérature de la Sardaigne. Il a procédé à l'édition de textes médiévaux et modernes. Il a participé comme conférencier à une trentaine de colloques nationaux et internationaux. Il a réalisé divers projets pour la valorisation et l'enseignement des langues minoritaires et assure dans ce cadre la formation des enseignants et de la rédaction de documents en sarde. Membre du Comité de rédaction de la *Rivista Italiana di Onomastica*, il est Président de l'Istituto Sardo-Corso di Formazione e Ricerca. Quant à la riche bibliographie de l'auteur, cf. notamment <https://www.nor-web.eu/> [fiche



Pour avoir une idée plus précise de l'élément corse,

il suffit de noter qu'en Sardaigne, depuis une vingtaine d'années on compte environ

430 noms de famille en relation avec les noms de localités et villages corses.

consacrée au *Dizionario generale dei cognomi di Sardegna*. Dans son introduction au dizionario, l'auteur consacre un chapitre aux *Cognomi sardi e cognomi di altre regioni italiane ed estere*: outre les noms de famille *propriamente sardi*; notamment ceux d'origine préromaine, latine, lement grecque, toscane et ligurie, espagnole, corse, gitane, sicilienne et campanienne, d'autres régions (ligurienne, piémontaise, vénitienne), française, allemande ou autre. Une place est faite également aux noms d'origine toponymique, aux surnoms, noms de métier et enfants trouvés, noms patronymiques et patronymiques, noms composés de deux ou plusieurs noms.

NOMS D'ORIGINE CORSE. L'auteur réserve un traitement particulier aux noms de famille corses dont la présence en Sardaigne est attestée de manière continue depuis le XI^e siècle. Les premières mentions apparaissent dans la *Carta calaritana* de 1089 en caractères grecs. Ce document comprend une seule page de 33 lignes et mentionne un Foratu Corsu avec ses fils et une Forata Corsa fille de Costantinu Corsu. Par la suite, ce nom d'origine est cité plusieurs fois depuis 1489, y compris avec le féminin Cossa et le pluriel Corsos «Corses». Dans un document de 1205-1215 est citée une localité de Sardaigne centrale habitée par «sos de Corsiga». Concernant la migration continue de la Corse vers la Sardaigne, il faut rappeler que les Corses furent expulsés de Bonifacio après la conquête génoise de 1195, ce qui contribua à augmenter la présence corse en Sardaigne. Plusieurs documents attestent une présence diffuse des Corses de l'extrême nord à l'extrême sud de la Sardaigne. C'est pourquoi dès 1347 à Sassari les Corses sont considérés comme une bonne partie de la population de cette ville. Une colonie corse est attestée aussi dans la Sardaigne méridionale, à Iglesias, dès avant 1327. À Cagliari aussi, de 1400 à 1700, sont mentionnées de nombreuses familles d'origine corse. En outre les Corses ont constitué pendant des siècles un peuple migrateur par excellence, et la Sardaigne, en raison de sa position géographique, a toujours été un territoire d'accueil. C'est donc en Sardaigne que les migrations corses ont produit les effets les plus visibles et durables. Les sources sardes des siècles XIV-XV

présentent l'élément corse comme une composante vivace, surtout dans le Nord, de la démographie sarde. Outre le type ethnique Corsu [aujourd'hui Cossu], le nombre des noms de famille corses a progressivement augmenté après l'abandon de nombreux villages gallurais après la première moitié de 1300 et surtout après la chute du royaume d'Arborea [1420] lorsque les autorités aragonaises procédèrent au repeuplement de la Gallura par les Corses qui iront aussi vers Sassari et la Nurra. Le grand nombre d'immigrés explique qu'en Sardaigne septentrionale on eut un enracinement progressif des dialectes de type corse qui, malgré l'influence du sarde logudorais, s'implantèrent dans une grande partie de la Gallura, en Anglona, dans la Romangia, dans la Nurra et dans la ville même de Sassari où en 1561 les enfants parlaient exclusivement un dialecte de type corse propre aux générations précédentes. Pour avoir une idée plus précise de l'élément corse, il suffit de noter qu'en Sardaigne, depuis une vingtaine d'années on compte environ 430 noms de famille en relation avec les noms de localités et villages corses. En réalité le nombre de tels toponymes est largement supérieur comme on peut le constater d'après le *Dizionario* de M. Maxia qui mentionne en outre 160 noms de famille qui renvoient à des noms de lieux qui n'avaient pas encore été identifiés et des dizaines de noms de famille issus de toponymes sous forme de composés avec des suffixes ethniques ou autres. Cela porte à environ 160 les noms de famille formés, certainement ou probablement, à partir de toponymes. Par ailleurs, la grande majorité des noms de famille corses ont une forme qui, en apparence du moins, sembleraient d'origine toscane. Cependant certains sont exclusivement corses comme montrent les cas exemplaires de Devichi, Lovichi, Mufraggi, Terramorsi et autres. Malgré la graphie italianisée de nombreux noms de famille et toponymes, il est souvent possible de les identifier en prenant en compte les diverses graphies mentionnées dans les sources sardes qui, contrairement aux sources corses, n'ont pas été submergées par l'influence toscane. À ce sujet voir *La légende des noms de famille: appellations d'origine Corse*, Jean Chiorboli 2012, indisponible chez l'éditeur Albiana [commande possible en écrivant à linguacorsica@gmail.com]. ■



FESTIVAL DE MUSIQUE CLASSIQUE ET TRADITIONNELLE

Camerata Figarella

Pour cette huitième édition, solistes internationaux, musiciens issus de grands orchestres symphoniques, artistes corses, et jeunes talents donnent seize concerts. En ouverture du festival, *Prédication aux oiseaux* de Liszt, avec la violoncelliste Hayoung Choi et le pianiste Andrei Gologan. Le 19, *De l'aube au crépuscule* : œuvres d'Arvo Pärt, Schubert, Fanny Mendelssohn et Brahms. Le 20, une conférence de la phonothèque du Musée de la Corse consacrée au répertoire polyphonique sacré du Cap Corse et *Francesco, la natura e il divino*, concert de musique médiévale italienne de l'ensemble Micrologus, en hommage à Saint François d'Assise dont on célébrera les 800 ans en 2027. Les 20 et 21, *Encounterpoint*, rencontre entre les *Suites pour violoncelle* de J. S Bach, interprétée par Hayoung Choi, et la musique de Nina Simone inspirée du compositeur allemand, au travers d'arrangements et de compositions d'Anthony Caillet et Noé

Clerc. Le 22, théâtre musical avec *Hamlet et suite*, une création autour du *Hamlet ou les suites de la piété filiale* de Jules Laforgue mise en scène par Orlando Forioso et mise en musique par la Camerata Figarella. Le 23, *Rhapsodes*, concert classique autour d'œuvres de compositrices et compositeurs évoquant des figures de la mythologie féminine : Aréthuse, les Dryades, Circé, mais aussi Shéhérazade et les Sirènes, avec notamment la violoniste italienne Chiara Sannicandro. Les 24, 25 et 26, *La Banda!*, un projet qui réunit 12 solistes aux cuivres, bois et aux percussions pour interpréter airs d'opéra de Verdi et Puccini mais aussi musiques de procession du sud de l'Italie, unissant culture savante et piété populaire. Le 26, conférence de Jean-Christophe Licia autour de son ouvrage *Jeux, danse et musique en Corse* ; et *Alla Turca*, un concert sur instruments d'époque qui explore la mode des « turqueries » dans la musique de Mozart et celle de Rossini. Le 27, conférence de Marc'Andria Castellani sur son ouvrage *Una storia di u cantu corsu* ; et *Cusi babbu m'hà dettu*, un spectacle itinérant pour le jeune public mêlant contes en langue corse et concert avec les conteuses Marie-Josèphe Jobin et Sonia Moretti et les musiciens de la Camerata Figarella ; puis la fête de clôture avec un grand concert de musique sacrée et classique (œuvres d'Henri Tomasi, Giovanni Paolo Cima, Palestrina, Giuseppe Verdi) rassemblant tous les artistes du festival suivi d'un moment festif en musique où public et artistes peuvent se retrouver autour d'un verre. Concerts à partir de 5 euros.

Du 18 au 27 septembre 2026. Luri, Borgo, Nonza, Brando, Ville-di-Pietrabugno, Miamo, Sisco, Cervione, Corte, Rogliano, Santa-Maria-di-Lota.

i : 06 09 89 13 21 / 07 51 63 50 73 & www.cameratafigarella.com

EXPOSITION

Bonifacio, au fil de l'histoire

En 2010, la commune de Bonifacio publiait une monographie consacrée à l'histoire, la géologie, l'environnement, l'économie et la gastronomie de la cité. Seize ans plus tard, un nouvel ouvrage rassemblant les contributions d'une cinquantaine de spécialistes et placé sous la direction scientifique d'Émilie Tomas vient actualiser et enrichir cette connaissance. De la formation géologique du site à l'époque contemporaine, il propose une lecture renouvelée de Bonifacio à travers l'ensemble des périodes qui ont façonné son territoire et son histoire, explore de nouvelles thématiques et intègre les résultats des recherches menées ces dernières années. À l'occasion de sa publication, une exposition permet au public de découvrir les grands axes de ces travaux. Destinée à favoriser la rencontre entre les chercheurs, les spécialistes et le public autour de la connaissance et de la transmission du patrimoine bonifacien, elle réunit notamment des objets et du mobilier archéologiques inédits, issus des sites de l'Araguina Sennola, de Cavallo, de Piantarella et de Montlaur. Entrée libre.

Jusqu'au 30 septembre 2026 [du mercredi au dimanche, 10h-13h et 14h30-18h30 / 10h à 18h, les 19 et 20 septembre].

Espace Saint-Jacques, Bonifacio.

i : 04 95 10 24 51 & www.facebook.com/mairiedebonifacio



LECTURE THÉÂTRALE

Fabrice Luchini lit Victor Hugo

« Contrairement à la phrase d'André Gide, pourtant fin analyste, « Quel est le plus grand poète français ? Victor Hugo, hélas », il y a pour moi des éblouissements dans les écrits de Victor Hugo qui dépassent l'artisan doué, et des bonheurs

d'écriture qui surgissent de sa création très féconde » : après une première lecture présentée en 2021 dans les jardins de la Maison de Chateaubriand, Fabrice Luchini choisit de revenir à l'exercice d'une lecture pure, dépouillée, entièrement consacrée aux mots. Il explore les éblouissements et les fulgurances d'une œuvre immense, révélant ces « bonheurs d'écriture » qui nourrissent son admiration pour Victor Hugo. La lecture débute au moment de l'exil de Hugo à Jersey et Guernesey, et évoque notamment la mort de sa fille Léopoldine. Des textes de Charles Baudelaire et Charles Péguy viennent compléter ce portrait littéraire et éclairer, à leur manière, la place singulière de Victor Hugo dans la littérature française. Le comédien dédie cette lecture à la réalisatrice Sophie Fillières, disparue en juillet 2023, avec laquelle il avait préparé un film consacré à Victor Hugo.

Les 18 et 19 septembre 2026, 20h. Théâtre Empire, Ajaccio.

i : www.empire.corsica/

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Christophe GIUDICELLI

TRAIL : JUSQU'OUÛ IRA LA COURSE ?



18 heures, 16 minutes et 29 secondes ! C'est le temps qu'il a fallu à l'Américain Ben Dhiman pour s'imposer sur l'Ultra Trail du Mont Blanc. Le traileur a inscrit, à la fin du mois d'août dernier, son nom au palmarès d'une discipline qui a su convaincre, ces dernières années, des millions d'adeptes à travers le monde. Les chiffres de l'économie qu'elle génère parlent autant que le chrono du nouveau recordman de l'épreuve. La Fédération Française d'Athlétisme a enregistré 5200 courses dans le pays en 2025. Deux fois plus en une décennie, pour près de 2,6 millions de traileurs dans le pays, auxquels s'ajoutent plus de 7 millions de runners qui préfèrent le bitume des villes aux chemins caillouteux des montagnes. Des retombées économiques qui se chiffrent également en millions d'euros partout dans le monde. Du plus petit village à la plus grande course de la planète, chacun en retire un billet. Particulièrement les équipementiers : 10 milliards, uniquement pour les chaussures, à l'échelle mondiale.

La Corse et son terrain de jeu magnifique profitent également de cet engouement. L'Ultra-Trail di Corsica, épreuve UTMB se déroulant chaque année en juillet dans la vallée de la Restonica, avec plus de 5000 participants venus du monde entier, estime à 5 millions d'euros les retombées économiques pour la région cortenaise. Début septembre, la Spassighjata bastiaise a écoulé près de 1000 dossards en une dizaine de minutes. Une situation qui se répète, dans d'autres proportions, dans les plus petites microrégions de l'île, qui voient, le temps d'un week-end, un tourisme sportif intra-corse se faire jour.

Une preuve de plus que ce qui a probablement débuté comme un phénomène de mode s'est inscrit dans la durée. D'apparence anodine par sa simplicité, la course à pied, en ville ou en montagne, n'est pourtant pas exempte de controverses et de polémiques.

La première pourrait même être qualifiée de paradoxe. Sport de pleine nature, à la force des jambes dans des vallées hostiles, le trail a tous les atouts en main pour cocher la case du sport écolo, en communion avec la nature. Dans la réalité, l'UTMB, plus grande épreuve du circuit, attire plus de 10 000 participants venant du monde entier. On repassera pour le faible bilan carbone d'une course dans les prairies

alpines. Si l'on ne peut pas empêcher la libre circulation des sportifs, comme de toutes les autres catégories de la population, reste que ces compétitions ont un impact sur les lieux qu'elles traversent. Des équipes de scientifiques ont évalué un affaissement et une érosion de quelques centimètres des sentiers parcourus. Moins connu peut-être, le dépôt de microplastiques issus des semelles de chaussures sur les chemins, auquel s'ajoutent les emballages habituels, gels et autres aliments utilisés durant la compétition et laissés en bordure de route. S'ajoutent aussi les nuisances pour les riverains : surpopulation, désagréments sonores induits par ce tourisme sportif.

Face à ces critiques, les organisateurs sont de plus en plus contraints, et tant mieux, de s'organiser. Il y a la classique gestion des déchets, mais on retrouve aussi l'obligation pour les coureurs de rester sur les chemins balisés, avec l'interdiction, très tentante, de couper à travers champs. Et, plus curieux peut-être, les potentiels inscrits à la « course de quartier » la plus célèbre des Alpes s'engageant à utiliser les transports publics verront augmenter leurs chances d'obtenir un ticket d'inscription, sésame ô combien précieux face à des dizaines de milliers de demandes. Si les événements de ce type sont une aubaine financière pour les territoires, évidemment, il y a des gagnants et des perdants. Comme dans toute industrie, un équilibre est à trouver entre un très gros potentiel de retombées économiques demandant peu d'investissement de départ et son impact. Pour une île comme la nôtre, cela pourrait être un nouveau levier d'étalement de la saison touristique et permettrait d'inscrire la Corse dans un tourisme sportif fléché vers la ruralité.

Pour autant, derrière ces amoureux de la nature se cache aussi la tentation d'une économie prédatrice. Les épreuves mondiales appartiennent désormais à des groupes qui en font des événements ultra-rentables : prix des dossards élevés, marketing, coût des équipements, événements festifs... Si bien que certaines têtes d'affiche ont dénoncé les dérives d'un sport populaire de plus en plus miné par les intérêts financiers. À force de courir après les millions, la course à pied n'est-elle pas en train de perdre de sa simplicité ? ■

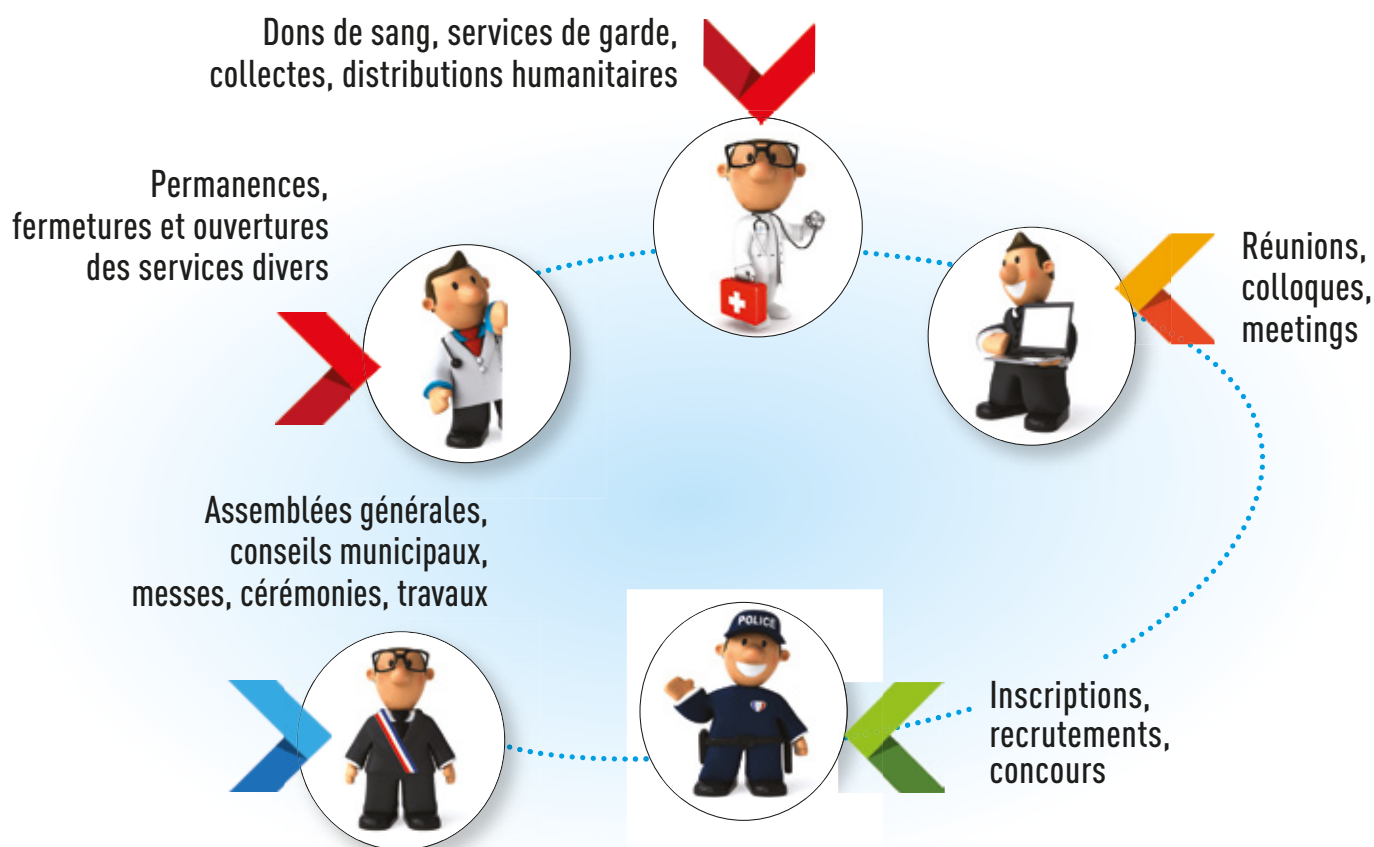
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

